

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25094247

Déposé / Reçu le

16 JUL. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0460 798 795**

Nom

(en entier) : **European Medical Solutions**

(en abrégé) : **EMS**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 231, 1050 Ixelles**

**Objet de l'acte : Démission du Président du Conseil d'administration – nomination du
Président du Conseil d'administration - nomination d'un administrateur -
renouvellement du mandat d'un administrateur et du commissaire aux
comptes - démission d'un administrateur**

Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 10 avril 2025 :

"Le Conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Régis Roche en qualité de Président du Conseil d'administration avec effet au 13 janvier 2025.

Pour autant que de besoin, il est rappelé que Monsieur Régis Roche continue à exercer son mandat d'administrateur de la Société. (...) Le Conseil d'administration décide de désigner Monsieur Samuel Sancemi en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, avec effet au 13 janvier 2025 et ce, pour une durée égale à la durée de son mandat d'administrateur, en ce compris les renouvellements de celui-ci. Pour autant que de besoin, le Conseil d'administration ratifie tous les actes posés par Monsieur Samuel Sancemi en sa qualité de Président du Conseil d'administration depuis le 13 janvier 2025".

"Le Conseil d'administration décide de donner tous pouvoirs à Me Pierre Van Fraeyenhoven et Me Arthur de Callataÿ, avocats, dont les bureaux sont établis avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles, avec faculté de substitution, aux fins de procéder auprès du Moniteur Belge à la publication des résolutions prises lors du présent conseil d'administration de la société et lors de l'Assemblée générale convoquée ci-dessus ainsi qu'à toutes autres formalités qui s'avèreraient nécessaires à leur opposabilité".

Extraits du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2025 :

"L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Julien Delpech (...) pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028".

"L'assemblée générale décide de renouveler aux mêmes conditions le mandat d'administrateur de Monsieur Samuel Sancemi (...) pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028".

"L'assemblée générale décide de renouveler aux mêmes conditions le mandat de commissaire aux comptes de la Société, Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Avenue du Boulevard 21 Boîte 8, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans, réviseur d'entreprise, et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 20 juin 2025 :

"Le Conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Régis Roche en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 16 juin 2025".

"Le Conseil d'administration décide de donner tous pouvoirs à Me Pierre Van Fraeyenhoven et Me Arthur de Callataÿ, avocats, dont les bureaux sont établis avenue Louise 235 à 1050 Bruxelles, avec faculté de substitution, aux fins de procéder auprès du Moniteur Belge à la publication des résolutions prises lors du présent conseil d'administration de la société ainsi qu'à toutes autres formalités qui s'avèreraient nécessaires à leur opposabilité".

Arthur de Callataÿ
Mandataire